

1 IDENTIFICATION

> PROPRIETAIRE(S) Personne physique 1	> PERSONNE MOR Raison sociale* : Numéro SIRET* : Catégorie* : Nature juridique* : Représentant* : Date de naissance*			
> COORDONNEES Adresse Etage, appartement, porte: Voie (rue de)*: Lieu-dit: Code postal*: Pays: Contact	Numéro* :	Bis, ter () : Boîte postale :		
Téléphone fixe : Courriel : PROJET / VOLET 1 : DOSSIER	Téléphone portable* :			
> ZONAGE, TYPE D'HABITAT O Maison isolée O Hameau O Zone urbaine O Lotissement O Zone péri-urbaine > ADRESSE DU PROJET				
Etage, appartement, porte : Numéro* Bis, ter () : Voie (rue de)* Lieu-dit : Boîte postale : Code postal* : Commune*				
> REFERENCES CADASTRALES Section* Numéro	o de parcelle*	Surface (en m²)*		

PROJET / VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DU PROJET

> NATURE DE LA DEMANDE			
Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre : O d'une demande de permis de construire pour une construction neuve O d'une demande de permis de construire pour une construction déjà existante (transformation, agrandissement) O de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire O d'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion négative (projet non conforme)			
> MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION			
Concepteur du projet, si différent du propriétaire (bureau d'études, maître d'oeuvres)			
Nom:			
Téléphone fixe : Téléphone portable : Courriel :			
Adresse :			
Code postal : Commune :			
Installateur, si connu (entreprise ou particulier)			
Nom:			
Téléphone fixe : Téléphone portable : Courriel :			
Adresse :			
Code postal : Commune :			
> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE			
Dans le cadre d'une réhabilitation, l'installation a-t-elle déjà fait l'objet d'un contro Si oui, merci d'indiquer le numéro de dossier :	ôle? O Oui O Non		
Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui O No			
Détail des éléments qui seront conservés :			
Année de construction :			
Type d'immeuble : O Maison individuelle O Immeuble collectif O Bâtimen O Local commercial O Lotissement O Autres :	nt industriel		
Nombre de logements :			
Nombre de pièces principales*: Nota bene : En cas d'extension, merci d'indiquer le nombre de pièces principales après travaux. Au sens de l'article R l'Habitation, les «pièces principales» sont définies comme étant celles destinées au séjour, au sommeil ou à usage services» (cuisine, salle de bain, buanderie).			

PROJET / VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DU PROJET Nombre de chambres : Nombre d'Equivalents-Habitants*: (nombre de pièces principales = nombres d'Equivalents-Habitants (EH)) Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base, quel est le nombre d'EH retenu? Nota bene : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie. > USAGES DE L'IMMEUBLE Type de résidence : O Principale Secondaire O Autre : Occupation: O Quelques jours/an O > 6 mois/an < 6 mois/an</p> O Permanente: > MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE Réseau: O Public Mixte (public et privé) Alimentation privée : (préciser par quel moyen : puits, forage...) Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue? O Non Nota bene : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine. Si oui, l'ouvrage est-il déclaré? O Oui O Non Nota bene : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire. Usage : O Alimentation humaine Alimentation animale Arrosage O Autres: Nota bene : la création d'une installation d'assainissement non collectif, à moins de 35 mètres d'un forage déclaré, n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine. Numéro du point de livraison ou numéro de concession : Nota bene : si le terrain est déjà desservi par le réseau d'alimentation en eau potable, merci d'indiquer ci-après le numéro du point de livraison ou le numéro de concession. PROJET / VOLET 3: INSTALLATION EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF > COLLECTE DES EAUX PLUVIALES Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? O Oui O Non Nota bene : si ce n'est pas le cas, une séparation sera obligatoirement à mettre en oeuvre. > DISTANCES L'installation projetée sera-t-elle implantée à moins de : 0 5 mètres d'une habitation 3 mètres d'un arbre O 3 mètres d'une limite de propriété 35 mètres d'un captage pour l'alimentation en eau potable

Nota bene : il s'agit des distances d'implantation minimales recommandées, dans le cas où elles ne pourraient pas être respectées, le demandeur devra le

justifier par écrit.

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN		
Surface du terrain * m² Surface destinée à l'assainissemen	nt:	m²
Pente du terrain : O Plat O Faible (< 5%) O Moyenne (5-10%) O Forte (>10%)) Surplomb	
Terrain innondable : O Oui O Non		
Utilisation du terrain : Etat du terrain : O Paysagé O Sol nu Jardin potager : O Oui O Non Voie de circulation : O Oui O Non Construction : O Oui O Non		
> HYDROGEOLOGIE		
Conformément au règlement du service (art 11), la réalisation d'une étude hydrog	éologique est néo	essaire.
Etude de sol :		
Expertise hydrogéologique à la parcelle (à joindre à la présente demande) : Année de	réalisation :	
Expertise particulière à la parcelle (à joindre à la présente demande) : Bureau d'étude : Année de	réalisation :	
Perméabilité :		
O Très faible (<10 mm/h) O Médiocre (O Moyennement perméable (30-50 mm/h) O Sol très perméable (> 200 mm/h)	(10-30 mm/h) able (50-200 mm/h)	
Perméabilité mesurée : mm/h		
Appréciation de la nature du sol : O Argileuse O Sableuse O Limono	euse	
Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :	O Oui	O Non
Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté : (hors niveau exceptionnel des hautes eaux)	O Oui	O Non
Nota bene : si c'est le cas, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.		
Hauteur de nappe : mètres		
Observations:		

Nota bene : mentionnez les informations qui vous paraissent utiles, et qui permettront au SPANC de faciliter l'examen du projet d'installation

> CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE



IMPORTANT

La présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

INSTALLATIONS AVECTRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

Prétraitement et / ou traitement primaire :				
Bac à graisses :	O 200 litres (eaux de cuisine)	O 500 litres (toutes eaux ménagères)	
	O Autre volume : Nota bene : ce dispositif est consei eaux est supérieure à 10 mètres.	litres Provenance llé si la distance entre la sortie des e	ce des eaux : aux ménagères et la fosse toutes	
Fosse toutes eaux :		litres res et secondaires doivent être confa	ormes aux normes en vigueur.	
Préfiltre (décolloïdeur)	Volume :	litres		
	Est-il intégré à la fosse? (Oui O Non O Ne sais	pas	
Autre :	Volume :	litres		
the contract of the contract o	écisez les moyens qui seront ligation réglementaire) :		dre sur la parcelle les	
	renseigner dans le présent formulaire les 'évacuation des eaux ménagères.	dispositifs prévus pour le prétraitem	nent, le traitement primaire,	
Traitement secondaire :				
Traitement par le se	ol en place			
O Tranchées d'i	nfiltration			
Longueur : Profondeur :	ml soit m Large	tranchée(s) x	m	
O Lit d'épandag	je			
Longueur : Surface :	m Large m² Profo	eur: m ondeur: m		
Epandage par un m	assif reconstitué			
O Lit filtrant dra	n drainé à flux vertical ainé à flux horizontal ainé à flux vertical ration	Longueur : Largeur : Surface : Profondeur	m m m²	
O Massif de zéc	lithe	ou hauteur :	m	

INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERES AGREEES Dénomination commerciale : Numéro national d'agrément : Titulaire de l'agrément : Capacité de traitement : Equivalents-Habitants (EH) **DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS** O Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) | Volume de la bâchée : Litres O Pompe ou système de relevage Volume du poste : Litres Usages: Eaux brutes Eaux prétraitées Caux traitées MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES (se référer à l'arrêté du 27 avril 2012) O Par infiltration dans le sol en place via le dispositif de traitement ou par : O Tranchée(s) O Infiltration Irrigation Longueur: soit tranchée(s) x m Profondeur: Largeur: m m O Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel O Fossé O Collecteur pluvial Cours d'eau (rivière, ruisseau) Retenue d'eau (étang...) avec continuité hydraulique Propriétaire/gestionnaire : S'il y a un réseau pluvial, indiquer le milieu récepteur à l'exutoire du réseau, si connu. Propriétaire/gestionnaire : O Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique) Profondeur: m | Diamètre :

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSI<u>E</u>R

- ► Copie de l'expertise hydrogéologique
- ► Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- ▶ Si l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de masse de 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

En tant que propriétaire, vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅. Vous devez obtenir l'accord du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif).

Vous certifiez que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, vous vous engagez :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC;
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement;
- A assurer le bon entretien de votre installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et les cas échéants (filières agréées), à l'avis relatif à l'agrément publié au journal officiel;
- A vous acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC;
- Dans le cas où vous réalisez vous-même les travaux, à fournir une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC.

Fait à :	, le
	Signature

INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

- 1) Vous retournez votre dossier dûment renseigné et accompagné des pièces demandées au Pôle contrôle de l'assainissement.
- 2) Instruction de votre dossier, contrôle de votre projet, rédaction et remise d'un avis sous 1 mois après réception
- 3) Après avoir obtenu un avis favorable, lors de la réalisation des travaux, vous prenez rendez-vous aux coordonnées mentionnées ci-dessous pour faire procéder, avant le remblaiement des ouvrages, au contrôle de bonne exécution des travaux (délais d'intervention de 7 jours).

Ces deux contrôles font l'objet d'une redevance forfaitaire. En cas d'abandon du projet, et sur présentation d'un justificatif, vous pourrez bénéficier d'une réduction.

Tous nos tarifs sont consultables sur www.reseau31.fr.

REGLEMENTATION

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC. Le SPANC est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur **www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr** et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers. Pour plus de précisions concernant votre installation, téléchargez la plaquette «Comment réaliser une installation neuve ou réhabiliter son assainissement non collectif?» en vous connectant sur www.reseau31.fr.







Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31

Centre de Grenade 1475 rue du Port Haut 311330 GRENADE S/GARONNE 05 62 79 82 22 Centre de St Gaudens 657 chemin de la Graouade 31800 ST GAUDENS 05 62 00 72 88 Centre de Toulouse 3 rue André Villet ZI Montaudran 31400 TOULOUSE 05 61 17 30 60

Contactez-nous également sur www.reseau31.fr